



## Assemblée générale

Distr.  
LIMITÉE

A/C.5/51/L.44  
12 mars 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Cinquante et unième session  
CINQUIÈME COMMISSION  
Point 116 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997

Huitième rapport intérimaire sur le Système intégré de gestion (SIG)

Projet de décision proposé par le Rapporteur à la suite  
de consultations informelles

Ayant examiné le huitième rapport intérimaire du Secrétaire général sur le Système intégré de gestion<sup>1</sup> ainsi que le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui s'y rapporte<sup>2</sup>, l'Assemblée générale :

- a) Prend note du rapport du Secrétaire général;
- b) Approuve les recommandations et observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, à l'exception du paragraphe 12;
- c) Demande instamment que l'on harmonise les systèmes de gestion dans l'ensemble des organisations, organismes, fonds et programmes des Nations Unies, pour autant qu'une telle harmonisation soit efficace par rapport au coût;
- d) Prie le Secrétaire général de présenter, dans le cadre du budget-programme qu'il propose pour l'exercice biennal 1998-1999, les besoins de ressources et de personnel du Système intégré de gestion, conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies;

---

<sup>1</sup> A/C.5/51/23.

<sup>2</sup> A/51/7/Add.4.

e) Prie également le Secrétaire général de veiller à ce que les renseignements requis par le Comité consultatif soient inclus dans le neuvième rapport intérimaire sur le Système intégré de gestion, qui doit être présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session.

-----